

F.R.M.F
Ligue Régionale Souss Massa
CRSR ET Q

PV N°09

(FEMININ)

(Réunion DU 01-06-2023)

La séance est ouverte à 12h30 sous la Présidence de Vice Président M^r Mohamed BOULKOURTASS , en présence de MM : – Khalid MIMMI - Mohamed MAATALLAH - Hajoub BARNICHE.

CHAMPIONNAT FEMININ

Match en instances d'homologation sur PV n°8 du 31-05-2023

- **ASATF # AACH** : Suite à l'évocation déposée par Mr le Président de la Ligue Souss du football pour infraction commise par le club ASATF ayant fait participer à cette rencontre des joueuses dont le noms suivants :

- **ZINEB EL BOUDERKAOUI** **Licence n° 106991F08**
- **NISRINE ER-RABAY** **Licence n° 097950F07**
- **RIM GOUSRIRE** **Licence n° 097949F07**
- **ILHAM BELFAKIR** **Licence n°097948F07**
- **MARYAM SEBBAR** **Licence n° 101310F07**
- **AYA SALEH** **Licence n°106992F08**
- **GHINA EL AZZOUZI** **Licence n° 115749F10**
- **HAJAR LAKHDAR** **Licence n° 097952F09**

Qui ne répondent pas au critère d'âge senior. Le club ASATF perd le match par pénalité et marque moins un points au classement et trois buts contre.

L'équipe AACH marque trois points au classement et trois buts pour.

Une amende de 1 250.00 dh est infligée au club ASATF.

Le cas des officielles du club ASATF est soumis à la CRD.

8^{EME} JOURNEE DU 24 et 25-05-2023

-	HUSA	00	ZERO	--	USMAM	00	ZERO	HOMOLOGUE
-	ASIL	00	ZERO	--	ASCSB	00	ZERO	HOMOLOGUE
-	KST	05	CINQ	--	ACFK	00	ZERO	HOMOLOGUE
-	WAS	04	QUATRE	--	CST	01	UN	HOMOLOGUE
--	CATS	19	DIX NEUF		CSCHI	00	ZERO	HOMOLOGUE
-	AATFF	00	ZERO	--	COTFF	00	ZERO	HOMOLOGUE
-	ASAFT	03	TROIS	--	OD	03	TROIS	HOMOLOGUE
-	AACH	08	HUIT	--	ASJG	01	UN	HOMOLOGUE

9^{EME} JOURNEE DU 28-05-2023

-	USMAM	13	TRIEZE	--	ASIL	00	ZERO	HOMOLOGUE
-	WAS	00	ZERO	--	HUSA	02	DEUX	HOMOLOGUE
-	RCMA	00	ZERO	--	KST	04	QUATRE	HOMOLOGUE
-	ACFK	04	QUATRE	--	AWA	02	DEUX	HOMOLOGUE
--	USAT	00	ZERO		CATS	06	SIX	HOMOLOGUE
-	OD	02	DEUX	--	AACH	04	QUATRE	HOMOLOGUE
-	CVH	15	QUINZE	--	ASAFT	00	ZERO	HOMOLOGUE

- **CSCHI # AAFT** : Match non joué, le club CSCHI s'est présenté au terrain avec 13 joueuses et après vérification des officielles du match (Arbitres et commissaire du match) , il s'est avérée que les identités des dites joueuses ne correspondent pas à celles mentions sur la feuille de match.

De ce fait le nombres de joueuse est moins de 07 joueuses (03trois) .

A cet effet l'équipe CSCHI enregistre son 2eme forfait (forfait général) , une amende de 50 000.00 est infligée au club CSCHI.

Le cas des officielles du club CSCHI est soumis à la CRD.

10^{EME} JOURNEE DU 04-06-2023

-	USMAM	11	ONZE	--	ASCSB	00	ZERO	HOMOLOGUE
-	ASIL	00	ZERO	--	WAS	02	DEUX	HOMOLOGUE
-	CST	02	DEUX	--	RCMA	00	ZERO	HOMOLOGUE
-	AWA	02	DEUX	--	KST	01	UN	HOMOLOGUE
--	AATFF	03	TROIS		USAT	00	ZERO	HOMOLOGUE
-	OD	01	UN	--	USJG	04	QUATRE	HOMOLOGUE

- **AACH # CVH** : Le réserve déposée par le club AACH est recevable , quand au fond et à la forme. Après vérification des pièces fournis par le club CVH, il s'est avérée au la nommée NORA KRICHA a présentée sa démission de sa fonction comme présidente du club CVH en date 25-05-2023. Démission légalisée auprès des autorités locale sous le n°91/23 en date du 25-05-2023.

De ce fait à la date de la rencontre AACH # CVH la nommée NORA KRICHA n'est plus présidente du club CVH .

A cet effet elle a droit de participer à cette rencontre.

Le résultat du match reste celui acquis sur le terrain à savoir :

AACH (01) UN – CVH (02) DEUX..

NB :

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15H30

Vice Président de la CRSR et Q
Mohamed BOULKOURTASS